

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit :	Pack de batterie contenant des batteries scellées contenant du plomb
Autres noms:	Pack de batterie/accumulateurs avec une valve de régulation à l'acide de plomb, inversables
Numéros de modèles:	APC-RBCXXX(L)(-AAA) ou SYBTXXX(-AAA) (où XXX de 001 à 999 et APC, L, -AAA sont optionnel et AAA est un code clients/pays de 2 ou 3 lettres) ou YYYY(XXX)BP (où YYYY est SU, SUA, SCR, SRT, UX, UXA ou SURT et XXX est 24, 48 or 192)
Pays:	USA / CANADA
Description:	Boitier mis en forme dans du plastique et métal contenant une ou plusieurs batteries connectées entre elles par des câbles

Utilisations identifiées

Utilisations identifiées pertinentes: Stockage électrique

Utilisations déconseillées: Transport

Renseignements sur le fournisseur

Fournisseur :	Schneider Electric IT USA (anciennement « APC by Schneider Electric, APC Sales and Service Corp.»)
Adresse :	132 Fairgrounds Road West Kingston, RI 02892
Téléphone :	800-788-2208 ou 401-789-5735
E-mail :	http://nam-en.apc.com/app/ask
Site web :	www.APC.com
Télécopie :	(+61) 1300 369 288

Numéro d'urgence

800-788-2208

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Etats-Unis

Selon OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Irritation de la peau catégorie 1A : **Skin Corr. 1A** – H314

lésions oculaires graves

Carcinogénicité

Reprotoxique catégorie 1A : **Repr. 1A**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

2.2 Eléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : **DANGER**



Mention de danger:

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H360	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :**Prevention**

P201	Se procurer les instructions avant utilisation
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264	Se laver soigneusement après manipulation
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Réponse

P304+P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P321	Traitement spécifique (voir les premiers secours)
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
P314	Consulter un médecin en cas de malaise

Entreposage / Elimination :

P405	Garder sous clef
P501	Éliminer le contenu/récipient en accord avec les réglementations locale, régionales, et / ou internationales

2.3 Autres Danger

OSHA HCS 2012: Suivant la loi américaine (29 CFR 1910.1200 - Hazard Communication Standard), ce produit est considéré comme dangereux.

Canada

Selon WHMIS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Très toxique – D1A

Autres effets toxiques – D2A

Corrosif - E

Battery pack

Version: 1

Date: 19 octobre 2015

2.2 Éléments d'étiquetage



2.3 Autres Danger

Au Canada, le produit mentionné ci-dessus est considéré comme dangereux selon la réglementation Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS).

2.4 Autres informations

Les batteries au plomb utilisées chez APC par Schneider Electric RBC (Remplacement Battery Cartridge) sont contenues dans des chargeurs et sont scellées, selon un design non-renversable.

Lorsqu'utilisées et manipulées normalement, il n'y a pas de contact avec les composants internes de la batterie ou produit chimique. Lorsqu'utilisées et manipulées normalement, ces produits n'émettent aucune substance réglementée ou dangereuse. Un mauvais usage du produit, tel que le surcharger, pourrait résulter en une fuite d'électrolyte. La classification fournie est pour l'électrolyte de batterie et est uniquement applicable dans le cas où l'électrolyte fuirait.

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

3.1 Substances

Le matériau ne répond pas aux critères de la substance conformément à la réglementation (EC) No 1272/2008

Nom	Numéro CAS	Numéro EC	Composition (%)	LD50/LC50	Classification OSHA HCS 2012
Plomb	7439-92-1	231-100-4	55,9 – 63,4 %	Aucune donnée disponible	Repr. 1A; STOT RE 1 (Liver, Kidney, Blood, Nervous system); Carc. 2
Acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5	15,8 – 20,5 %	Inhalation-Rat LC50 • 510 mg/m ³ 2 heures(s) Ingestion/Oral-Rat LD50 • 2140 mg/kg	Eye Dam. 1; Skin Corr. 1A
Polypropylène	9003-07-0	--	4,8 – 12,3 %	Ingestion/Oral-Rat LD50 • >8 g/kg	Non classé
Dioxyde de silicium	60676-86-0	--	3,7 – 5,6 %	Aucune donnée disponible	Non classé
Polychlorure de vinyle	9002-86-2	--	2,6 %	Aucune donnée disponible	Non classé
Cuivre	7440-50-8	231-159-6	2,6 %	Aucune donnée disponible	Repr. 2, STOT SE 3: Resp. Irrit.; Eye Irrit. 2;
Acier	--	--	0,4 %	Aucune donnée disponible	Not Classified
Etain	7440-31-5	231-141-8	0,3 %	Aucune donnée disponible	STOT SE 3: Resp. Irrit.; STOT RE 2 (Lungs, Inhalation); STOT RE 1 (CNS, Liver, Kidney)
Polycarbonate	27440-31-5	--	0,1 %	Aucune donnée disponible	Non classé

Voir information toxicologique (Section 11).

Voir Section 16 pour l'explication complète concernant les déclarations H et phrases R.

SECTION 4: Premier secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	SI INHALE: Sortez la victime à l'air frais et placez-la dans une position de repos confortable pour respire. Lui administrer de l'oxygène si elle ne parvient mal à respirer. Lui administrer une respiration artificielle si elle ne respire plus. Ne pas utiliser la méthode du bouche-à-bouche si la victime a inhalé de la substance ; administrer une respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une mini valve à sens unique ou autre dispositif médical respiratoire.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de grandes quantités d'eau et de savon. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des signes/symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
Contact avec les yeux	Rincer les yeux avec prudence pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à retirer. Continuer de rincer. Si des signes/symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Si conscient, boire de grandes quantités de lait ou d'eau. Continuer avec du lait de magnésie, un œuf battu, les blancs d'œufs ou d'huile végétale. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir information toxicologique (Section 11).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au docteur: Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient. De la considération devrait être donnée à la possibilité d'une surexposition à des matériaux autres que ce produit.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés	Produit chimique sec ou CO2
Agents extincteurs inappropriés	Évitez d'utiliser de l'eau sauf depuis une distance sûre due à une réaction vigoureuse et exothermique qui pourrait en résulter.

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Danger de Feu ou Explosion Inhabituel	Les gaz à hydrogène et oxygène sont produits lors d'une utilisation et chargement normaux de la batterie. Ces gaz s'échappent au travers les fentes de la batterie et peuvent former une atmosphère explosive autour de la batterie si la ventilation n'est pas bonne. Évitez les flammes nues, étincelles et autres sources d'allumage de feu dans les zones où les batteries sont utilisées ou stocker.
Poduits Dangereux à Combustion	Les brouillards et vapeurs acides, fumées toxiques provenant de plastique brûlé.

5.3 Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter une tenue de protection complète incluant un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection chimique telle que recommandée par le fabricant. Les vêtements peuvent fournir peu ou pas de protection thermique. Les pompiers doivent porter une tenue complète résistante à l'acide, incluant des chaussures en caoutchouc et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Ne pas marcher dans le produit déversé. Porter des équipements de protection individuels adéquats, éviter le contact direct. Ne pas toucher un conteneur endommagé ou une substance renversée à moins de porter des vêtements de protection adéquats. Aérer les endroits clos. Ne pas mettre dans les yeux, sur la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
Procédures d'urgence	En tant que mesure de protection immédiate, isoler le déversement ou la fuite d'au moins 50 m (150 pieds) dans toutes les directions. Ne pas laisser entrer les personnes non obligatoire ou sans protection. Ne pas mettre de l'eau à l'intérieur des conteneurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement / Mesures de nettoyage	Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Si la batterie fuit, placer la batterie dans un sac en plastique ultra-résistant. Contenir la matière renversée avec de la soude, etc. Neutraliser la zone de déversement avec (soude ou chaux, diluer avec de l'acide acétique) Soyez certain que la mixture est neutre puis collecter le résidu et le placer dans un baril ou autre conteneur convenable.
---	---

6.4 Référence à d'autres sections

Section 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Section 13 – Considérations relatives à l'élimination

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. A utiliser avec précaution lorsque mélangé avec de l'eau. NE PAS rajouter de l'eau dans des liquides corrosifs, TOUJOURS ajouter des liquides corrosifs à l'eau tout en remuant pour éviter la création de vapeurs chaudes et fumées. Porter les équipement de protection individuelles, éviter le contact direct. Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne pas respirer les brouillards, vapeur, éclaboussures.

Évitez des connexions conductrices directes entre les bornes positives et négatives pour éviter les courts circuits.

Bien se laver au savon après manipulation et avant de manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mettre les batteries verticalement et loin de toute source d'allumage. Empiler des batteries de façon à empêcher tout contact accidentel entre les bornes, et/ou autres dommages des bornes ou des conteneurs. Aussi souvent que possible, stocker sur une palette d'expédition ou une étagère. Ne pas empiler sur des palettes ou des étagères sur d'autres batteries.

Conservez dans un endroit frais et bien ventilé. Eviter le stockage dans des zones exposées à la chaleur ou de la lumière solaire directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière

Voir section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle				
	Résultat	ACGIH	NIOSH	OSHA
Etain (7440-31-5)	TWAs	2 mg/m ³ TWA	2 mg/m ³ TWA	Non établi
Cuivre (7440-50-8)	TWAs	0.2 mg/m ³ TWA (fumée)	1 mg/m ³ TWA (poussière et brume); 0.1 mg/m ³ TWA (fumée)	0.1 mg/m ³ TWA (fumée); 1 mg/m ³ TWA (poussière et brume)
Polychlorure de vinyle (9002-86-2)	TWAs	1 mg/m ³ TWA (fraction respirable)	Non établi	Non établi
Acide sulfurique (7664-93-9)	TWAs	0.2 mg/m ³ TWA (fraction thoracique)	1 mg/m ³ TWA	1 mg/m ³ TWA
Plomb en plomb, inorganique	TWAs	0.05 mg/m ³ TWA	0.050 mg/m ³ TWA	50 µg/m ³ TWA

8.2 Contrôles de l'exposition

Une bonne ventilation générale devrait être utilisée. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Si possible, utiliser des enceintes fermées, une ventilation locale ou autre afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau aussi faible que raisonnablement réalisable.

Équipement de Protection Individuel

Respiratoire	Suivre les règles sur les réglementations respiratoires de l'OSHA : 29 CFR 1910.134 ou la norme Européenne EN 149. Utiliser un respirateur NIOSH/MSHA ou approuvé par la norme EN 149 si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes apparaissent.
Yeux/Visage	Porter une protection des yeux/visage. Lunettes anti projection chimique ou écran faciale avec lunette de sécurité.
Peau/Corps	Vêtements résistants aux acides avec des bottes en caoutchouc / néoprène prévue pour un nettoyage en cas de déversement. Des gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc, néoprène, vinyle, PVC)
Environnement	Les contrôles doivent être conçus pour éviter le rejet dans l'environnement, y compris procédures pour éviter les déversements, les rejets atmosphériques et de dans les cours d'eau. Suivre les meilleures pratiques pour la gestion et l'élimination des déchets

Key to abbreviations

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygiene

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health

OSHA = Occupational Safety and Health Administration

TWA = Time-Weighted Averages, basés sur des expositions de 8h/jour, 40h/semaine

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Description			
Aspect	Solide	Apparence/Description	Article façonné
Couleur	Non disponible	Odeur	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible		
Propriétés générales			
Point d'ébullition	Non disponible	Point de fusion	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible	pH	Non disponible
Gravité spécifique	Non disponible	Solubilité dans l'eau	Non disponible
Viscosité	Non disponible	Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non oxydant		
Volatilité			
Pression de vapeur		Densité de la vapeur	
Taux d'évaporation			
Flammabilité			
Point d'éclair	Non disponible	UEL	Non disponible
LEL	Non disponible	Auto-allumage	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable		
Environnement			
Coefficient de partition Octanol/Eau	Non disponible		

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réaction connue dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation, et sous des températures et pressions normales

10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Pas d'information disponible

10.4 Conditions à éviter

A utiliser seulement dans les conditions approuvées. Eviter la surcharge. Eviter les étincelles et autre source d'inflammation. Ne pas ouvrir, casser ou faire fondre le boîtier.

10.5 Matières incompatibles

Fort agents oxydants ou réducteurs.

10.6 Produits de décomposition dangereux

S'il est chauffé à des températures très élevées ou en cas d'incendie, le produit peut émettre des vapeurs toxiques dont du monoxyde et du dioxyde de carbone. Peut libérer des mélanges de gaz hydrogène / oxygène, des composés ou des oxydes de plomb.

L'acide sulfurique peut dégager du dioxyde ou trioxyde de soufre.

SECTION 11: Informations toxicologies

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composants		
Acide sulfurique (15.8% - 20.5%)	7664-93-9	Toxicité aigüe (Ingestion) : Rat LD50 = 2140 mg/kg Toxicité aigüe (Inhalation) : Rat LC50 = 510 mg/m ³ 2 Heures Irritation (oculaire) : Lapin = 250 µg, irritation sévère Toxicité à doses multiples : (inhalation) Rat TCl ₀ = 1,8 mg/m ³ 24 heures 65 jours continus ; Nerf périphérique et Sensation : Enregistrement à partir du nerf moteur périphérique; Rein, uretère et vessie : Changements dans les deux tubes et glomérules
Polychlorure de vinyle (2.6%)	9002-86-2	Tumorigène / Cancérigène : Ingestion Rat TDLo = 210 g/kg 30 semaines continues Tumorigène : Agent équivoque tumorigénique les critères du RTECS; Poumons, Thorax ou Respiration : Tumeurs; peau et phanères : Autres : Tumeurs
Cuivre (2.6%)	7440-50-8	Reproduction (ingestion) : TDLo Rat 152 mg/kg (22semaine) Effets sur la reproduction : Effets sur l'embryon ou Fœtus : Foetotoxicité (sauf la mort ex, fœtus rachitique); Effets sur la reproduction : développement spécifique Anomalies : système nerveux central

Propriétés GHS	Classification
Toxicité aigüe	EU/CLP • Toxicité aigüe - Oral 4 - ATEmix = 703.47 mg/kg OSHA HCS 2012 • Critères de classification non satisfaits
Danger d'aspiration	EU/CLP • Critères de classification non satisfaits OSHA HCS 2012 • Critères de classification non satisfaits
Cancérogénicité	EU/CLP • Critères de classification non satisfaits OSHA HCS 2012 • Cancérogénicité 2
Mutagénicité des cellules germinales	EU/CLP • Critères de classification non satisfaits OSHA HCS 2012 • Critères de classification non satisfaits
Corrosion/irritation de la peau	EU/CLP • Corrosion de la peau 1A OSHA HCS 2012 • Corrosion de la peau 1A
Sensibilisation de la peau	EU/CLP • Critères de classification non satisfaits OSHA HCS 2012 • Critères de classification non satisfaits
STOT - Exposition répétée	EU/CLP • STOT répétée 2 OSHA HCS 2012 • STOT Exposition répétée 1
STOT - Exposition unique	EU/CLP • Critères de classification non satisfaits OSHA HCS 2012 • Critères de classification non satisfaits
Toxicité pour la reproduction	EU/CLP • Toxic pour la Reproduction 1A OSHA HCS 2012 • Toxic pour la Reproduction 1A
Sensibilisation respiratoire	EU/CLP • Critères de classification non satisfaits OSHA HCS 2012 • Critères de classification non satisfaits
Lésion/irritation grave des yeux	EU/CLP • Critères de classification non satisfaits OSHA HCS 2012 • Lésions oculaires graves 1

Organes cible : Système Nerveux, sang, foie, rein

Voies d'exposition : Inhalation peau, yeux, ingestion

Effets sur la santé

Inhalation

Aigüe (à court terme)	<p>Plomb – Dans l'industrie, l'inhalation est beaucoup plus fréquente que l'ingestion. Les effets systémiques sont la perte d'appétit, l'anémie, malaise, insomnie, maux de tête, irritabilité, douleurs musculaires et articulaires, tremblements, paralysie sans anesthésie, hallucinations et perceptions déformées, faiblesse musculaire, gastrite et modifications hépatiques. Les principaux organes affectés sont le système nerveux, le système sanguin et les reins. Des résultats expérimentaux suggèrent que les niveaux de plomb dans le sang en inférieur à 10 ug/dL peuvent abaisser les scores de QI des enfants.</p> <p>Des faibles niveaux de plomb impact la neurotransmission, la fonction du système immunitaire et peuvent augmenter la pression artérielle systolique. Des dommages réversibles aux reins peuvent se produire à partir de d'une exposition aiguë. Acide sulfurique – poison expérimental par inhalation.</p>
Chronique (à long terme)	<p>Une exposition chronique peut conduire à une sclérose irréversible vasculaire, l'atrophie des cellules tubulaires, une fibrose interstitielle et la sclérose glomérulaire. Une très lourde intoxication peut parfois être détectée par la formation d'une ligne foncée au niveau des gencives.</p> <p>Acide sulfurique par inhalation – Une exposition répétée ou prolongée à des brouillards d'acide sulfurique peut provoquer une inflammation des voies respiratoires supérieures, menant à la bronchite chronique. L'exposition importante peut causer une pneumonie chimique. L'érosion de l'émail des dents en raison de l'exposition de la fumée de l'acide forte a été observée dans l'industrie. Les travailleurs exposés à de faibles concentrations de vapeurs perdent progressivement leur sensibilité à son action irritante. Les expositions professionnelles à d'importantes vapeurs acides contenant de l'acide sulfurique ont été associées à plusieurs cancers des voies respiratoires. Cependant, il n'y a pas de données animales soutenant la cancérogénicité de l'acide sulfurique. L'acide sulfurique a été jugée non mutagène, et dans deux études sur les travailleurs employés dans la fabrication de batteries plomb / acide, aucune association entre l'exposition au brouillard d'acide sulfurique et de cancers des voies respiratoires n'a été observée.</p>

Peau

Aigüe (Immédiat)	Acide sulfurique - Extrêmement irritant, corrosif et toxique pour les tissus, ce qui entraîne une destruction rapide du tissu provoquant de graves brûlures. Si une large partie de la peau est touchée, l'exposition est accompagnée d'un choc, un collapsus et des symptômes similaires à ceux observés dans les graves brûlures. Un contact répété avec des solutions diluées peuvent causer une dermatite.
Chronique (à long terme)	Aucune donnée disponible.

Yeux

Aigüe (à court terme)	Peut engendrer des lésions oculaires graves.
Chronique (à long terme)	Aucune donnée disponible.

Ingestion

Aigüe (à court terme)	Plomb : Poison par ingestion de fortes doses et une exposition prolongée conduisent aux mêmes effets que l'exposition par inhalation. La adultes absorbent 5 - 15 % du plomb ingéré et en retiennent 5%. Les enfant absorbent 50% et en retiennent 30% Acide sulfurique – Peu toxique par ingestion
Chronique (à long terme)	Aucune donnée disponible.
Effets reprotoxiques	Plomb – L'importante toxicité peut provoquer la stérilité, l'avortement, la mortalité néonatale et morbidité. Tératogène expérimental. Effets expérimentaux sur la

	reproduction. Les lésions pathologiques ont été trouvées sur les gonades mâles. Acide sulfurique - tératogène expérimental
Effets cancérigènes	Une exposition prolongée et répétée peut causer des cancers.

Effets cancérigènes			
	CAS	IARC	NTP
Acide sulfurique	7664-93-9	Group 1	Non inscrit
Plomb	7439-92-1	Group 2A	Raisonnement prévu pour être cancérigène pour l'homme
Plomb en composés de plomb	Non disponible	Non inscrit	Raisonnement prévu pour être cancérigène pour l'homme
Plomb en plomb, inorganique	Non disponible	Group 2A	Non inscrit

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Très toxique pour la vie aquatique. Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les évaluations PBT et vPvB n'ont pas été faites pour ces produits.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets	L'élimination doit être en conformité avec les régionales, nationales et locales applicables.
Des emballages contaminés	L'élimination doit être en conformité avec les régionales, nationales et locales applicables.

SECTION 14: Information sur le transport

Les batteries inversables contenues dans ces packs sont :

- Certifiées par leurs fabricants comme résistantes aux épreuves de vibration et pression différentielles de l'IATA / OACI ainsi qu'à une température de 55 degrés Celsius. L'électrolyte ne coulera pas en cas de rupture ou fissure et il n'y a pas de fuite de liquide possible. Schneider Electric autorise uniquement l'utilisation de batteries qui répondent à ces critères. Attestations et rapport de test disponibles sur demande.
- Emballés conformément aux prescriptions de l'ADR / RID Disposition spéciale 598, IMDG disposition spéciale 238 et IATA-DGR disposition spéciale A67, lorsque expédiées à l'intérieur d'un onduleur ou emballées

Battery pack

Page 10 sur 14

Version: 1

Date: 19 octobre 2015

conformément aux prescriptions de l'ADR / RID Disposition spéciale 598, IMDG disposition spéciale 238 et IATA-DGR A67 spéciale de provision lorsque expédiées dans un onduleur ou expédiées dans leur emballage d'origine. Quand expédiées à l'intérieur de l'onduleur ou dans leur pack de batterie d'origine, elles sont:

- Fixées de manière à ne pas pouvoir glisser ou être endommagées
- Si le poids excède 2,5 kg, elles sont munies de dispositifs de transport, sauf si elles sont convenablement empilées, par exemple, sur des palettes;
- Sans trace dangereuse à l'extérieur d'alcalis ou d'acides; et protégées contre les court-circuit.
- L'emballage extérieur peut être marqué «INVERSABLES» ou «BATTERIE INVERSABLES ». Lorsqu'elles ne sont pas marquées, l'emballage extérieur doit être marqué avec l'une de ces deux phrases.
- L'expédition par voie aérienne nécessite sur la feuille de route la mention suivante dans la case « Nature et quantité des marchandises » : « pas de restriction selon la disposition spéciale A67 »

Merci de noter que si la batterie ou l'onduleur contenant le pack de batterie ne sont pas livrés dans l'emballage d'origine ou ne remplissent plus l'une des conditions mentionnées ci-dessus, alors l'expédition doit se faire comme suit :

	14.1 Numéro UN	14.2 Nom d'expédition des Nations unies	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement
DOT	UN2800	Accumulateurs électriques inversables remplis d'électrolyte liquide.	Classe 8	Groupe II	-
TDG	UN2800	Accumulateurs électriques inversables remplis d'électrolyte liquide.	Classe 8	Groupe II	-
IMO/IMDG	UN2800	Accumulateurs électriques inversables remplis d'électrolyte liquide.	Classe 8	Groupe II	-
IATA/ICAO	UN2800	Accumulateurs électriques inversables remplis d'électrolyte liquide.	Classe 8	Groupe II	-

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

SARA Classification des dangers: chronique aiguë

Inventaire						
Composant	CAS	Canada DSL	Canada NDSL	EU EINECS	EU ENICS	TSCA
1-Propene, homopolymer	9003-07-0	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Amorphous/fused silica	60676-86-0	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Calcium	7440-70-2	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Cuivre	7440-50-8	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Plomb	7439-92-1	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Polycarbonate	25037-45-0	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Polychlorure de vinyle	9002-86-2	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Acide sulfurique	7664-93-9	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Etain	7440-31-5	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
-------	-----------	-----	-----	-----	-----	-----

CANADA		
WHMIS - Classification des substances		
Cuivre	7440-50-8	Part 1, Group 1 Substance
Cuivre en composés de cuivre		Part 1, Group 1 Substance
Acide sulfurique	7664-93-9	Part 1, Group 1 Substance Part 1, Group 4 Substance
Plomb	7439-92-1	(N'inclut pas les composés de plomb contenu dans l'acier inoxydable, laiton ou alliage de bronze)
Plomb en composés de plomb		Part 1, Group 4 Substance (N'inclut pas les composés de plomb contenu dans l'acier inoxydable, laiton ou alliage de bronze)
Canada - 2005 NPRI (National Pollutant Release Inventory)		
Cuivre	7440-50-8	Part 1, Group 1 Substance
Copper en composé de cuivre		Part 1, Group 1 Substance
Acide sulfurique	7664-93-9	Part 1, Group 1 Substance
Plomb	7439-92-1	Part 1, Group 4 Substance
Plomb en composés de plomb		Part 1, Group 4 Substance
Canada - CEPA – Liste de substances prioritaires		
Aucune substance répertoriée		
Canada - DWQ (Drinking Water Quality) - IMACs		
Aucune substance répertoriée		
Canada - Accelerated Reduction/Elimination of Toxics (ARET)		
Aucune substance répertoriée		
Canada - New Brunswick - Ozone Depleting Substances - Schedule A		
Aucune substance répertoriée		
Canada - New Brunswick - Ozone Depleting Substances - Schedule B		
Aucune substance répertoriée		
ETATS-UNIS		
U.S.- OSHA – Gestion de la sécurité des procédés – Produits chimiques hautement dangereux		
Aucune substance répertoriée		
U.S. - OSHA – Produits chimiques spécifiquement réglementés		
Plomb	7439-92-1	30 µg/m ³ Niveau Action (Voir 29 CFR 1910.1025); 50 µg/m ³ TWA (Voir 29 CFR 1910.1025)
Plomb en plomb, inorganique		30 µg/m ³ Niveau Action (Voir 29CFR 1910.1025, comme Pb); 50 µg/m ³ TWA (Voir 29 CFR 1910.1025, comme Pb)
U.S. - CAA (Clean Air Act) – 1990 Polluants atmosphériques dangereux		
Aucune substance répertoriée		
U.S. - CERCLA/SARA - Substances dangereuses et leurs quantités à déclarer		
Cuivre	7440-50-8	5000 lb final RQ (aucune déclaration de rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est plus grand que 100 micromètres); 2270 kg final RQ (aucune déclaration de rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est plus grand que 100 micromètres)
Acide sulfurique	7664-93-9	1000 lb final RQ; 454 kg final RQ
Plomb	7439-92-1	10 lb final RQ (aucune déclaration de rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est plus grand que 100 micromètres); 4.54 kg final RQ (aucune déclaration de rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est plus grand que 100 micromètres)
U.S. – CERCLA/SARA – Radionucléides et leurs quantités à déclarer		

Aucune substance répertoriée		
U.S. - CERCLA/SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses RQs		
Acide sulfurique	7664-93-9	1000 lb EPCRA RQ
U.S. - CERCLA/SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses TPQs		
Acide sulfurique	7664-93-9	1000 lb TPQ
U.S. – CERCLA/SARA – Section 313 – Rapports sur les émissions		
Cuivre	7440-50-8	1.0 % de minimis concentration
Cuivre en composés de cuivre		1.0 % de minimis concentration (Cette catégorie n’inclut pas les numéros CAS 147-14-8, 1328-53-6, or 14302-13-7, composés de phtalocyanine de cuivre substitués uniquement avec de l’hydrogène et/ou chlore et/ou brome.)
Acide sulfurique	7664-93-9	1.0 % de minimis concentration (les aérosols d’acide incluant brouillards, vapeurs, gaz, brume, et toutes autres formes atmosphériques de particules de toute taille.)
Plomb	7439-92-1	0.1% Notification limite du fournisseur; 0.1% de minimis concentration (lorsque contenu dans de l’acier inoxydable, laiton ou bronze.)
Plomb en plomb, composés inorganiques		0.1% Notification limite du fournisseur (Catégorie chimique N420)
U.S. - CERCLA/SARA - Section 313 - Liste des produits chimiques PBT		
Plomb	7439-92-1	100 lb RT (ce seuil bas ne s’applique pas au plomb lorsqu’il est contenu dans de l’acier inoxydable, du laiton ou du bronze.)
Plomb en composés de plomb		100 lb RT
U.S. - Californie - Proposition 65 - Liste des substances cancérigènes		
Plomb	7439-92-1	cancérigène, date initiale 10/1/92 cancérigène, date initiale 10/1/92
Plomb en composés de plomb		cancérigène, date initiale 10/1/92 cancérigène, date initiale 10/1/92
U.S. - Californie - Proposition 65 - Toxicité du développement		
Plomb	7439-92-1	toxicité pour le développement, date initiale 2/27/87 Toxicité du développement, date initiale 2/27/87
Plomb en plomb, composés inorganiques		toxicité pour le développement, date initiale 2/27/87 Toxicité du développement, date initiale 2/27/87
U.S. - California - Proposition 65 - Doses maximales admissibles (MADL)		
Plomb	7439-92-1	0.5 µg/jour MADL 0.5 µg/jour MADL
U.S. - California - Proposition 65 - Niveaux de risque non significatifs (NSRL)		
Plomb	7439-92-1	15 µg/jour NSRL (oral)
U.S. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – Femme		
Plomb	7439-92-1	Toxicité pour la reproduction femme, date initiale 2/27/87
U.S. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – Homme		
Plomb	7439-92-1	Toxicité pour la reproduction homme, date initiale 2/27/87

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n’a été réalisée.

15.3 Autre information

ATTENTION: Ce produit contient un composant chimique reconnu par l’Etat de Californie comme pouvant causer le cancer, des anomalies congénitales, ou autres anomalies de la reproduction.

SECTION 16: Autres informations

Phrases pertinentes (Code et texte intégral) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 - Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

R36/37 - Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R38 - Irritant pour la peau.

R48/20 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Chaque effort a été mis pour assurer que l'information contenue dans cette publication soit fiable and offerte en toute bonne foi. Cette publication a été créée pour décrire les exigences de sécurité de nos produits et ne devrait pas être considérée comme garantissant des caractéristiques spécifiques. Les clients sont encouragés à produire leurs propres tests pour assurer que le produit soit convenable à l'utilisation spécifique de l'utilisateur final qui est au-delà de notre contrôle. L'information n'est pas une incitation à la négociation et l'exactitude et l'intégralité de ladite information, exprimée ou implicite, n'est pas garantie. Schneider Electric Incorporated n'accepte aucune responsabilité pour la perte, blessure ou dommage pouvant provenir de la confiance donnée à l'information contenue dans cette fiche de donnée hormis en conjonction d'une utilisation appropriée du produit qu'elle réfère. Une attention et un soin particulier sont requis lors de l'utilisation et l'élimination de ce produit afin qu'ils soient en concordance avec les réglementations Fédérales, d'Etats et du Gouvernement local.

Avis au lecteur :

Les informations ci-dessus, bien que correctes, ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Nous ne faisons aucune garantie de qualité marchande ou toute autre garantie expresse ou implicite, quant à ces informations, et nous déclinons toute responsabilité résultant de son utilisation. Les utilisateurs doivent faire leur propre enquête pour déterminer la pertinence de l'information pour ses fins particulières. En aucun cas nous ne serons responsables pour toute réclamation, perte ou dommage de tout tiers ou pour les profits passés, des dommages spéciaux, indirects, consécutifs ou exemplaires découlant de l'utilisation de l'information ci-dessus. Bien que certains risques soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce soit les seuls risques qui existent.